



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n°5

Le Parc naturel régional de Camargue anime, coordonne et porte, en lien avec les services de l'Etat, la mise en œuvre des actions Natura 2000 sur 8 sites en Camargue et basse vallée du Rhône (Camargue, Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles, Marais entre Crau et Grand Rhône, communément appelés « 3 marais », Rhône aval, Petit Rhône, Marais de l'Île Vieille et alentour et Bancs sableux de l'Espiguette). Cette lettre d'information synthétise l'état d'avancement des actions en cours.

Les outils contractuels à disposition se mettent progressivement en place afin d'atteindre les objectifs identifiés dans les documents d'objectifs (DOCOB). L'ambition est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes du développement durable.

Natura 2000, des outils contractuels opérationnels, innovants et spécifiques du document d'objectifs (DOCOB)

Les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEc)

Les mesures agro-environnementales ont pour objectif la promotion de pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Les agriculteurs qui les contractualisent s'engagent à respecter un cahier des charges en adéquation avec les objectifs du DOCOB. Les surcoûts de production ou les manques à gagner qui sont engendrés sont alors compensés financièrement.

Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une démarche volontaire qui permet aux personnes propriétaires ou aux gestionnaires de parcelles localisées sur un site Natura 2000 de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Il permet de financer, grâce à des subventions, des travaux permettant la conservation ou la restauration de ces derniers. Le contrat définit les engagements que doit respecter la personne signataire pendant une durée de 5 ans.

La Charte Natura 2000

Natura 2000 offre aux propriétaires la possibilité de signer une « charte » avec l'Etat, d'une durée de 5 ans. A la différence des contrats, qui portent sur des démarches actives et rémunérées, la charte peut concerner des mesures ne nécessitant pas de contrepartie financière. Son objectif essentiel est de favoriser la poursuite des pratiques ayant permis le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. C'est un code de bonne conduite, consistant surtout à s'abstenir de pratiques dommageables pour le milieu, et qui donne droit le cas échéant à une exonération sur la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Contact

Coordinateur : Stéphane ARNASSANT (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

Site Camargue : David LAZIN (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

Site Rhône aval et Petit Rhône et Marais de l'Île vieille :

Célia GRILLAS (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 10 40

Site 3 Marais : Katia LOMBARDINI (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 93 95

Jean-Michel PIRASTRU (PNR des Alpilles) - tel : 04 90 90 44 00

Site Espiguette : Delphine MAROBIN-LOUCHE (PNR de Camargue) - tel : 04 90 97 19 26

Les Mesures Agri-environnementales en Camargue

La Camargue, un territoire aux enjeux agricoles et environnementaux interconnectés

La Camargue est un territoire marqué par une forte imbrication entre espace cultivé et espace naturel. Ces deux éléments sont intimement interconnectés par la gestion omniprésente de l'eau, précieuse pour la biodiversité mais aussi pour le maintien et le développement des activités humaines.

En lien avec cet environnement de grande qualité, les agriculteurs et éleveurs, se sont engagés dès le début des années 1990 dans des actions visant à mieux concilier agriculture, élevage et environnement.



Travaux rizicoles © P. Daniel

En 2015, une nouvelle PAC et des nouvelles MAEc

Les mesures agro-environnementales et climatiques ont été instaurées dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) et mises en œuvre sous la tutelle de la région, nouvelle autorité de gestion des fonds européens. A cette échelle, ce ne sont pas moins de 22 structures et territoires associés qui proposent désormais des MAEc en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

1. Un projet basé sur la concertation

Dès 2012, plusieurs groupes de travail ont été constitués par le ministère de l'agriculture et par la Fédération des Parcs naturels régionaux afin de préparer les nouveaux cahiers des charges à l'échelle nationale.

Un comité de suivi local, constitué de représentants de riziculteurs, d'éleveurs, des chambres d'agriculture, des services de l'Etat ainsi que d'autres experts, s'est réuni à différentes reprises pour concevoir, à partir des directives nationales et régionales, le cahier des charges des MAEc et pour délimiter le périmètre du territoire en jeu, à savoir le delta du Rhône.

2. Un territoire élargi

Pour cette nouvelle campagne, le périmètre s'étend au-delà du territoire du Parc de Camargue et des sites Natura 2000. Cet élargissement du périmètre a été réfléchi dans le souci de rattacher l'ensemble de la production rizicole de Provence-Alpes-Côte-d'Azur au territoire camarguais.

Ainsi, le territoire actuel couvre 122 273 ha sur les communes des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, de Fontvieille et de Tarascon, dont plus de 75% se situent en site Natura 2000.

La prise en compte de la typicité camarguaise

On peut noter une augmentation très importante du nombre de mesures proposées. En effet, le projet agro-environnemental et climatique (PAEc) actuel compte une diversité de 68 mesures contre 16 dans le projet 2010-2014.

Le projet agro-environnemental a été élaboré en prenant en compte les spécificités camarguaises, la fragilité des zones humides, la crise actuelle de la riziculture et la valorisation des savoirs écologiques paysans. Ainsi, sur les 68 mesures proposées par le Parc naturel régional de Camargue, 29 mesures concernent le riz.

3. Un accompagnement collectif et individualisé des agriculteurs

Plusieurs journées d'information ont été proposées en mars 2015 en partenariat avec la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône pour présenter et expliquer les MAEc aux agriculteurs et les accompagner dans leurs choix.

Suite à cela, tous les exploitants demandeurs ont bénéficié d'un rendez-vous individuel. Celui-ci a permis d'établir un diagnostic d'exploitation préalable au dépôt de leur demande de leur présenter les différents cahiers des charges des mesures et de sélectionner les parcelles à engager avant d'effectuer leur demande électroniquement.



Récolte de la sagne © PNRC

Les mesures proposées

Quatre familles de mesures ont été proposées sur le territoire. Elles concernent le pâturage, l'entretien des milieux, l'arboriculture, la viticulture et la riziculture.

Les MAEc pâturage

A destination des éleveurs, les MAEc pâturage imposent un nombre de bêtes maximal par hectare (appelé taux de chargement). La mesure pâturage extensif a été la plus choisie (28,2 %) car c'est celle qui impose un taux de chargement le moins contraignant et qui correspond à celui demandé dans le cahier des charges de l'AOP « Taureau de Camargue ».

Les MAEc entretien des milieux

Il s'agit là des MAEc pour les haies, les roselières, les fossés ou les ripisylves. Ces zones frontalières constituent des espaces biologiques précieux car riches en nourriture ou bien des abris pour un grand nombre d'animaux.

Dans cette famille, ce sont les mesures encourageant l'entretien de tout type de fossé qui ont été sélectionnées en majorité (98,1 %).

Les MAEc riz

Pour soutenir les riziculteurs dans la crise qu'ils traversent, toute une série de mesures « riz » ont été proposées. A elles seules, elles représentent près de la moitié des propositions du PAEc.

Elles ont connu un important succès car 48,6 % des exploitations ont choisi les mesures soutenant des années supplémentaires de riz.

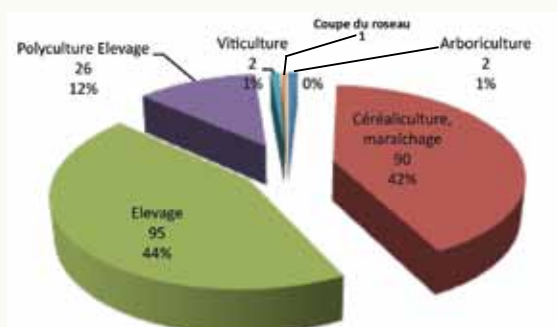
Les MAEc arboriculture - viticulture

Peu d'exploitations ont souscrit ces mesures qui concernent les arbres fruitiers et la vigne, peu développés dans les surfaces agricoles camarguaises.

Premiers chiffres de la campagne 2015

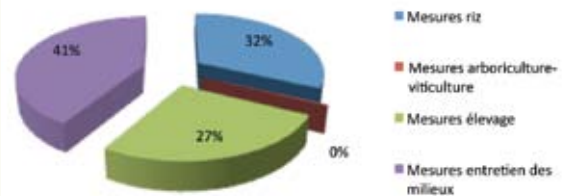
Au total, ce sont 517 engagements différents qui ont été pris par 211 exploitations dont la majorité se situe dans le delta du Rhône. Ce résultat est le signe d'un franc succès et de l'intérêt manifesté par les agriculteurs et éleveurs vis-à-vis du projet.

Les engagements concernent un total de 20 000 ha de surfaces et de 600 km de linéaires de haies et de fossés, soit une surface moyenne de 100 ha et de 4 km de linéaires.



Proportion des types d'exploitation ayant demandé des MAEc

Montants souscrits 2010-2014



Les structures demandeuses, sont principalement des exploitations céréalières et d'élevage. Le bilan financier de la campagne atteint la somme de 3,8 millions d'euros par an qui seront attribués aux signataires pendant 5 ans, sous réserve de la disponibilité des fonds.

En comparant les familles de mesures souscrites lors de la campagne des MAEc 2015 - 2020 avec celles de la campagne précédente, on remarque qu'elles ont été sollicitées chacune dans les mêmes proportions. Il faut noter que les mesures fossés n'étaient accessibles qu'aux exploitations rizicoles avant d'être ouvertes en 2015 à toutes les exploitations. Cette année encore, la majorité des fossés contractualisés sont des fossés rizicoles, les éleveurs préférant souscrire des mesures « pâturage extensif ».

En raison d'un retard important observé au niveau national, les demandes déposées en 2015 et 2016 n'ont toujours pas été instruites. En d'autres termes, aucun contrat MAEc n'a pour l'instant été accepté pendant ces deux années. Dans ce contexte, la Région PACA et les services de l'Etat ont fait le choix de ne pas accepter de nouveaux dossiers en 2016 et 2017 sur certains territoires comme la Camargue, pour ne pas prendre le risque de sélectionner des projets qu'ils ne seraient pas en capacité de financer.

Un dispositif important mais imparfait

Les mesures agri-environnementales constituent un outil essentiel à la mise en œuvre des DOCOBs. Pour autant, l'analyse des mesures depuis 2007 montre des lacunes qui les rendent insuffisantes par rapport aux enjeux liés à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires :

- > le plafonnement des aides inadapté aux parcelles agricoles camarguais souvent de très grande superficie (encore plus impactant depuis 2015 pour les mesures liées à l'élevage) ;
- > la difficulté d'intégrer aux MAE des critères liés à la gestion de l'eau, pourtant primordiale dans les enjeux de conservation des habitats en zones humides ;
- > l'impossibilité pour la structure animatrice de définir des mesures de base obligatoires ou des priorités lorsque l'exploitant peut choisir entre différentes mesures concernant des habitats diversifiés.

Pour ces raisons, le taux surfacique d'habitats contractualisés est parfois très faible à l'échelle des sites NATURA 2000, comme pour les roselières notamment en Camargue. Il est important donc de veiller à une évolution de ces dispositifs permettant une meilleure prise en compte des particularités des zones humides et des priorités des DOCOBs dans les plans agro-environnementaux.

Les évaluations d'incidence liées à NATURA 2000

L'évaluation des incidences des projets, actions ou manifestations sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire est un des principes des directives européennes NATURA 2000 et des décrets de mise en œuvre en France. L'objectif est d'assurer la compatibilité d'une activité ou d'un projet avec les objectifs de conservation.

Si l'article 6 de la Directive « Habitats » concerne les projets à fortes incidences, les décrets d'application s'envisagent dans les évaluations d'incidences à l'échelle départementale ou à l'échelle des sites. Une procédure simplifiée est proposée par les DDTM aux porteurs de projets ou acteurs locaux. Elle est mise en œuvre au cas par cas avec le concours des structures animatrices.

En Camargue, les efforts ont notamment porté ces dernières années sur l'évaluation des perturbations environnementales liés aux traitements aériens agricoles (traitements herbicides et insecticides rizicoles jusqu'en 2016) et de démolition (traitements au Bti de l'Entente Interdépartementale de Démoustication). Des mesures d'impact ont été réalisés (dérangements potentiels d'oiseaux nicheurs, impacts des herbicides sur les haies ou sur des libellules d'intérêt patrimonial...) et des mesures ont été proposées afin de les réduire le cas échéant ou de les supprimer. Les arrêtés préfectoraux autorisant ces traitements aériens prennent en compte les mesures de réduction des incidences, également validées par les opérateurs aériens et les acteurs socio-économiques.

D'autres évaluations des incidences sont régulièrement menées dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives, de travaux d'aménagements ou de travaux hydrauliques, concernant tout autant les habitats terrestres que marins.

L'actualité des sites Natura 2000 :

Le nombre de sites Natura 2000 animés par le Parc en croissance et nouveaux outils de communication !

En 2016 les sites « Rhône Aval » et « Petit Rhône » sont entrés en phase d'animation de leurs documents d'objectifs. Par ailleurs, le Parc de Camargue assure depuis le 1^{er} février 2016 l'animation du site Natura 2000 « Marais de l'île Vieille et alentour ». Localisé entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie, entre Gard et Vaucluse, ce site a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux » pour sa qualité de halte migratoire pour de nombreuses espèces.

Deux nouvelles affiches ont été éditées en 2015 et 2016 à partir d'aquarelles de Cyril Girard et François Desbordes afin de sensibiliser le grand public sur la biodiversité des milieux littoraux et marins (Aires marines protégées de Camargue) et les zones humides fluvio-lacustres rhodaniennes (Roselières et prairies humides).



L'écobuage dans les marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Après un long et important travail de concertation avec les exploitants, les gestionnaires et les services de l'Etat, un projet modifiant l'arrêté sur l'emploi du feu du 20/12/2013 a été signé par le Préfet le 31 mai 2016.

Cet arrêté permet de mettre en place un plan de rotation concerté des feux sur 430 ha de marais à marisque (habitat d'intérêt prioritaire) dans le cadre du plan de gestion existant.

Un cahier des charges établi par le gestionnaire indique les modalités de recours à l'écobuage qui doit rester annuellement planifié et limité à l'échelle du site des « 3 marais ».

On en sait un peu plus sur les laurons sur le site des « 3 Marais »...

Le programme Natura 2000 a financé en 2016 une étude sur le fonctionnement hydrogéologique des laurons (résurgences de la nappe de Crau) dans les marais de Chanoines en partenariat avec le Symcrau (Syndicat mixte de gestion de la nappe de Crau) et les différents propriétaires du site.

La nappe de la Crau est alimentée par une recharge en partie artificielle, majoritairement due aux apports issus de l'excédent d'irrigation gravitaire sur les prairies de foin. Les zones humides en rive gauche du Grand Rhône sont dépendants des résurgences de cette nappe appelées localement laurons et de l'hydrologie présente dans les marais. Cette étude apporte une première description des interactions entre les marais et les circulations d'eau de surface et souterraine.

Une étude similaire a été mise en place ce printemps 2017 sur le fonctionnement hydraulique des marais de Port Saint Louis du Rhône.



Parcelle lauréate en 2015 © S. Arnassant

Concours agricole des prairies fleuries :

Ce concours agricole annuel permet de mettre en valeur le lien entre les pratiques d'élevage extensif et les milieux ouverts entretenus par cette activité agricole (prairies de fauche, prairies humides, pelouses dunaires ou de montilles...). La Camargue y participe au titre de la Réserve de Biosphère MAB UNESCO et des sites RAMSAR en présentant chaque année 5 à 7 parcelles pâturées au concours national avec une co-animation entre le Parc de Camargue et le Syndicat Mixte de la Camargue gardoise. Deux éleveurs ont remporté des prix d'excellence en 2015 et 2016 remis lors du Salon international de l'agriculture à Paris. Charles De Gourcuff (Saintes-Maries de la Mer) et Renaud Vinuesa (Le Cailar) ont ainsi démontré l'importance de leur activité d'élevage de taureaux et de chevaux camarguais pour le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et des zones humides (pelouses annuelles, prairies humides).



Lauron et échelle limnimétrique © K. Lombardini

Synthèse des sites animés par le Parc :

Site Natura 2000	Surface	Type de désignation	Date de validation du DOCOB	Président du comité de pilotage	Nombre de membres
Camargue	113 729 ha	ZSC	6 décembre 2011	Préfet maritime de Méditerranée et Isabelle Hénault	77
Camargue	221 062 ha	ZPS	6 décembre 2011	Préfet maritime de Méditerranée et Isabelle Hénault	77
Bancs sableux de l'Espiguette	8970 ha	ZSC	Arrêté en cours d'élaboration	Préfet maritime de Méditerranée et Préfet du Gard.	69
Trois Marais ¹	11 047 ha	ZSC	3 août 2009	Martial Alvarez	87
Trois Marais ²	7 199 ha	ZPS	3 août 2009	Martial Alvarez	85
Petit Rhône	808 ha	ZSC	21 juillet 2016	Gilles Dumas	57
Rhône Aval	12 606 ha	ZSC	12 août 2015	Gilles Dumas	153
Ile Vieille ³	1 463 ha	ZPS	7 mai 2012	Jean Lebègue	63

1 : Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles 2 : Marais entre Crau et Grand Rhône 3 : Marais de l'île Vieille et alentour



Les sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de Camargue

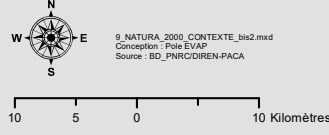
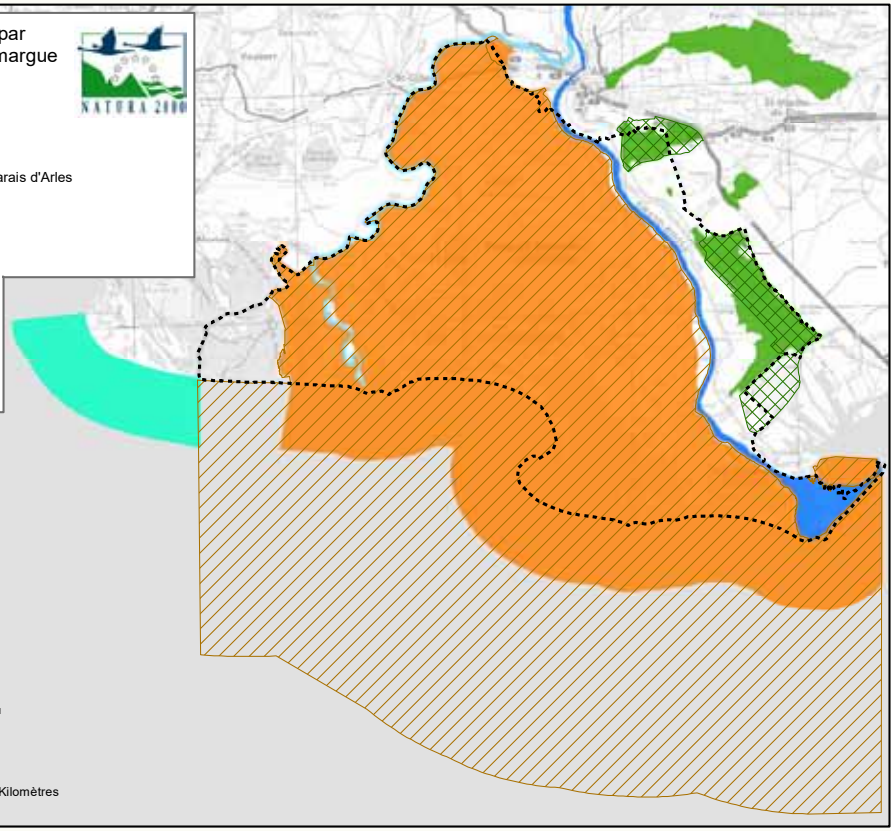


Directive Habitats

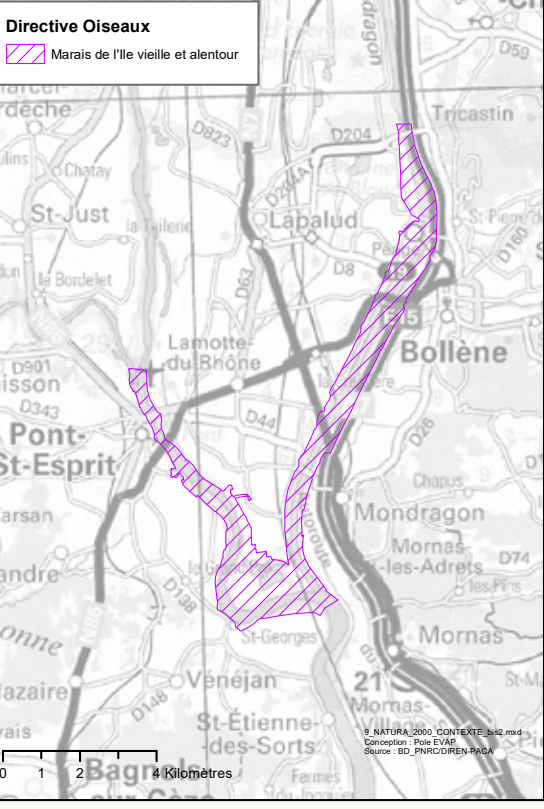
- Bancs sableux de l'Espiguette
- Camargue
- Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles
- Rhône aval
- Petit Rhône

Directive Oiseaux

- Camargue
- Marais entre Crau et Grand Rhône
- Périmètre classé PNR



9 NATURA 2000 CONTEXTE_bis2.mxd
Conception : Pôle EVAP
Source : BD_PNRCDIREN-PACA



Actualité des programmes européens LIFE + en Camargue



Travaux îlot flamants roses © A. Arnaud/TDV

Le programme européen LIFE + MC-SALT visant la gestion environnementale et la conservation de salins en activité ou anciens salins de Méditerranée (France, Italie, Bulgarie) s'est finalisé en décembre 2016 sur les étangs et marais des anciens salins de Camargue à Salin de Giraud.

Le Parc naturel régional de Camargue et la Tour du Valat ont pu réaliser d'importants travaux hydrauliques et avifaunistiques sur ce site où le Conservatoire du littoral (propriétaire du site) et les co-gestionnaires se sont donnés plusieurs objectifs, en lien avec ceux du DOCOB NATURA 2000 (favoriser un fonctionnement hydrologique gravitaire en lien avec les variations climatiques annuelles et interannuelles, rétablir les échanges hydrauliques avec la mer et les zones humides périphériques du complexe Vaccarès, améliorer les conditions d'accueil des oiseaux coloniaux et notamment des flamants roses, restaurer différents habitats d'intérêt communautaire tels que les lagunes, sansouïres et steppes salées).

Les actions principales menées dans ce programme :

- Renforcement des continuités hydrauliques gravitaires entre les étangs (axe Mer - Etangs de Beauduc, Galabert, Fangassier, Tampan, Vaccarès) par des créations ou restaurations d'ouvrages de type martelières, curage ou aménagements de chenaux lagunaires.
- Restauration des sansouïres dans les anciens bassins salicoles du Pèbre et de Briscon. Près de 280 hectares de sansouïres annuelles en 2015 contre 34 hectares seulement en 2011.
- Aménagements avifaunistiques en lagunes. Deux îlots ont été réalisés près de la ruine de la Vignolle pour les laro-limicoles (avec nidification dès 2015 de mouettes mélanocéphales, goélands railleurs ou avocettes élégantes) et dans l'étang du Fangassier pour les flamants roses afin d'optimiser les potentialités de nidification avec des niveaux d'eau plus faibles et moins réguliers qu'en contexte d'exploitation salicole.

- Aménagements avifaunistiques sur les plages de Beauduc. La zone de protection de biotope de la Pointe de Beauduc (APPB) a été mise en place dès septembre 2013 en lien avec le plan de gestion concerté des usages et des accès intégrant notamment des zones de « tranquillité » pour les sternes naines qui nichent sur ces plages camarguaises très fréquentées. Des aménagements en ganivelles ont été réalisés afin de canaliser la circulation automobile sur les plages dans un premier temps et de constituer une zone d'enclos sur la pointe avec un retour même fragile de la nidification sur le site dès 2013.
- Concertation et implication des acteurs locaux dans le cadre notamment du plan de gestion des usages de Beauduc et de la concertation sur le village de Salin de Giraud menée pendant 2 ans grâce au soutien de la Fondation de France.

Ces travaux de grande ampleur, accompagnés d'un important suivi scientifique, constituent une première étape dans le processus de renaturation des anciens salins. Ils seront poursuivis dans les prochaines années afin notamment de renforcer les continuités hydrauliques et la circulation des poissons entre ces lagunes saumâtres et l'étang du Vaccarès.

Pour plus d'informations :

LIFE MC-SALT en Camargue - Lettre d'information n°2 - Octobre 2016 (Parc naturel régional de Camargue et Tour du Valat).



Le programme européen Life+ ENVOLL vise à la « mise en réseau de sites de reproduction sur le pourtour méditerranéen français pour la protection des laro-limicoles coloniaux ». Ce terme regroupe 9 espèces de notre patrimoine naturel : deux goélands (Goéland d'Audouin et Goéland railleur), deux mouettes (Mouette rieuse et Mouette mélanocéphale), quatre sternes (Sterne hansel, Sterne caugek, Sterne naine et Sterne pierregarin) et l'Avocette élégante.

Ce projet met en lien 9 sites Natura 2000 répartis sur les 3 régions du littoral méditerranéen français, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et Corse. D'une durée de 5 ans et demi (Juillet 2013 - Décembre 2018), et porté par les Amis des Marais du Vigueirat, ce projet multi partenarial regroupe 7 structures associées.

Cinq d'entre elles se sont engagées dans la mise en place de nouveaux espaces de nidification pour ces espèces sur leur territoire (création/restauration d'îlots ou installation de radeaux) :

le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, la Communauté d'agglomération du bassin de Thau, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon, la Compagnie des Salins du Midi et le Conseil départemental de la Haute-Corse.

En parallèle, le Réseau Ecole et Nature coordonne des campagnes de sensibilisation interrégionales pour sensibiliser le grand public aux risques du dérangement des colonies, tandis que la Tour du Valat travaille à l'amélioration des connaissances sur ces espèces d'oiseaux.

En Camargue, un radeau de nidification flottant de 72m² a été installé dans la réserve naturelle des Marais du Vigueirat et sept îlots ont été construits sur le salin de Salin de Giraud, dont deux en ce début d'année 2017. Le projet a également apporté son expertise pour la réalisation d'un îlot en 2016 sur le domaine des Grandes Cabanes du Vaccarès, terrain du Conservatoire du littoral géré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Afin d'apprécier l'impact de ces actions de conservation sur le succès de reproduction des laro-limicoles coloniaux, des suivis réguliers ont lieu tous les ans, pendant la période de nidification. Par exemple, durant la saison 2016, 62 couples de Sterne pierregarin se sont installés sur le radeau flottant de 72m² aux Marais du Vigueirat, permettant l'envol de plus de 60 poussins.

En plus de ces actions, des opérations de mise en défense des colonies se déroulent sur notre littoral. Des sites, soumis au dérangement humain (arrière plage) ou à la prédation (chiens, renards) sont protégés par des clôtures grillagées afin d'empêcher les intrusions pour tenter ainsi d'obtenir un meilleur succès de la reproduction. En 2016, une petite colonie de sternes naines (25 couples) située à Port-Saint-Louis-du-Rhône, à proximité de l'embouchure du Rhône, a profité de ce protocole en partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue et le Grand Port Maritime de Marseille, ayant permis un succès de reproduction supérieur à 30 poussins.

Enfin, une carriole pédagogique, baptisée la « Laro-mobile », a sillonné de mai à juillet en 2015 et 2016 les sites de Salin de Giraud, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Beauduc, afin de faire découvrir au grand public ces oiseaux emblématiques et patrimoniaux de notre littoral. Cette expérience sera d'ailleurs renouvelée cet été sur la plupart de ces sites.



*Grand radeau de 72m² aux Marais du Vigueirat
© Christophe Pin/AMV*

Directeur de la publication : Roland Chassain, Président - Responsable de la rédaction : Régis Vianet , Directeur

Mise en page et impression : Icône Arles

(Imprimé avec des encres végétales, sur du papier blanchi sans chlore, issu de forêts gérées durablement)

Mas du Pont de Rousty - 13200 Arles - tél.: 04 90 97 10 40 - fax 04 90 97 12 07 - e-mail : info@parc-camargue.fr

Site internet : www.parc-camargue.fr

AVEC LE SOUTIEN DE



EN COLLABORATION AVEC

